

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2026-26

Nombres de conseillers : 11

Présents : 9

Absents : 2

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six (24/04/2026)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, maire.

Présents : Ms CROUZET Denis - LAZZARONI Florent - ROBERT Gilles

Mmes JEANTET LONG Sophie - LAFFONT Marie-Yvonne - LAVILLE Marie-Noëlle - MEHUKAJ Nadège - SAIMMAIME Isabelle - SARTRE Marie

Absent(s) excusé(s) M CHARENSOL Alain, JAMMES Patrick

Absent(s) :

Pouvoirs : M CHARENSOL Alain donne pouvoir à Mme LAVILLE Marie-Noëlle, JAMMES Patrick donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle

Convocation expédiée le : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : SARTRE Marie

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES MARCHES D'ASSURANCE

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, a proposé de constituer un groupement de commandes pour les marchés d'assurance régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance composé notamment des garanties suivantes : Assurances responsabilité civile, protection fonctionnelle, protection juridique, flotte automobile, dommages aux biens, et toute autre garantie nécessaire en fonction des besoins d'assurance détectés pour chaque membre du groupement.

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires.

Ce groupement sera coordonné par la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Les principales dispositions de cette convention de groupement de commandes sont annexées à la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance des membres volontaires ;

- **DECIDE** l'adhésion de la Commune de SAINT MARTIN SUR LAVEZON à ce groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance ;

- **CHARGE** madame la Maire de notifier la présente délibération au Représentant Légal du Coordonnateur ;

- **AUTORISE** madame la Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats d'assurance ;

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire
Marie-Noëlle LAVILLE



Le secrétaire,
Maire SARTRE

